

Addendum à l'avis de convocation de l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires d'Alstom du 18 décembre 2015

En application des dispositions des articles L. 225-105 et R. 225-71 du Code de commerce, la société Bouygues a demandé l'inscription d'une nouvelle résolution à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 18 décembre 2015 (l'« **Assemblée Générale Mixte** ») en vue de la désignation par cette assemblée d'un administrateur proposé par l'Etat.

En conséquence de cette demande, l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte est désormais le suivant :

Ordre du jour

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Réduction de capital d'un montant nominal maximum de 640.500.000 euros par voie de rachat par la Société de ses propres actions suivie de l'annulation des actions rachetées, et autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de formuler une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires, de mettre en œuvre la réduction de capital et d'en arrêter le montant définitif,
2. Autorisation à donner au Conseil d'administration de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre dans la limite de 5 000 000 actions, dont un maximum de 200 000 actions pour les mandataires sociaux de la Société ; renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

3. Ratification du changement de siège social,
4. Nomination de M. Olivier Bourges en qualité d'administrateur (résolution proposée par Bouygues),
5. Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'assemblée générale et pour les formalités.

Le texte du projet de résolution proposé par Bouygues et les motifs exposés par ce dernier, ainsi que la position du Conseil d'administration sont reproduits ci-après :

Texte de la résolution proposée par Bouygues, qui deviendra la quatrième résolution présentée à l'Assemblée Générale Mixte

Nomination de M. Olivier Bourges en qualité d'administrateur.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide de nommer M. Olivier Bourges en qualité d'administrateur. Les fonctions de M. Olivier Bourges en qualité d'administrateur prendront effet à compter du règlement-livraison de l'offre publique de rachat d'actions d'Alstom objet de la première résolution et expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019.

Motifs exposés par Bouygues

Selon le protocole d'accord conclu le 22 juin 2014 entre l'Etat français et Bouygues dans le cadre du projet d'acquisition par General Electric de la branche « énergie » d'Alstom, Bouygues s'est engagée à voter en faveur de la nomination au conseil d'administration d'Alstom d'une personne désignée par l'Agence des participations de l'Etat (APE), lors de l'assemblée générale d'Alstom appelée à décider de l'offre publique de rachat d'actions (OPRA). Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendrait effet à compter du règlement-livraison de l'OPRA, prévu fin janvier 2016.

L'APE a proposé la nomination comme administrateur d'Alstom de M. Olivier Bourges. Elle a précisé que M. Olivier Bourges ne se trouve aucunement dans une situation de conflit d'intérêts, même potentiel, vis-à-vis d'Alstom.

M. Olivier Bourges dispose d'une grande expérience professionnelle du fait de son parcours au sein de l'Administration ainsi que des fonctions importantes qu'il a exercées dans de grandes entreprises. Il a par ailleurs représenté l'Etat au sein

du conseil d'administration ou de surveillance de grandes sociétés. Il est depuis octobre 2014 Secrétaire général de PSA.

Les statuts d'Alstom disposent (article 9) que « *la durée des fonctions des administrateurs est de quatre années (...). Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.* » En conséquence, Bouygues propose à l'assemblée générale d'Alstom convoquée pour le 18 décembre 2015, de nommer en qualité d'administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019, M. Olivier Bourges, qui a été proposé par l'Etat français.

Renseignements prévus au 5° de l'article R. 225-83 du Code de commerce

Nom : BOURGES

Prénom usuel : Olivier

Age : 48 ans (né le 24/12/1966)

Références professionnelles :

Ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, M. Olivier Bourges a débuté sa carrière en 1992 au Ministère de l'Economie et des Finances, à la direction du Trésor où il s'est occupé de différents sujets de financement, en particulier dans le domaine bancaire et du logement, mais aussi à l'international, comme administrateur suppléant auprès de la BIRD à Washington. En 2000, il rejoint le groupe Renault, d'abord en charge des relations avec les investisseurs puis de la rentabilité des véhicules. Il devient responsable de la stratégie et du suivi des programmes véhicules de Nissan North America, à Nashville, avant de prendre les fonctions de directeur du contrôle de gestion du groupe Renault. Fin 2009, il rejoint l'agence des participations de l'Etat au Ministère de l'Economie et des Finances en tant que directeur général adjoint. En 2013, il devient Directeur General Adjoint des finances publiques, en charge des opérations et des projets de transformation. Il rejoint le groupe PSA Peugeot Citroën le 1^{er} septembre 2014.

Activités professionnelles au cours des cinq dernières années :

- 2009/2012 : directeur général adjoint de l' Agence des participations de l'Etat
- 2009/2012 : administrateur, en qualité de représentant de l'Etat, de GDF Suez
- 2009/2012 : administrateur, en qualité de représentant de l'Etat, de Dexia
- 2009/2010 : membre du conseil de surveillance, en qualité de représentant de l'Etat, de BPCE
- 2009/2012 : administrateur, en qualité de représentant de l'Etat, de Thales
- 2010/2012 : administrateur, en qualité de représentant de l'Etat, de La Poste
- 2012 : administrateur, en qualité de représentant de l'Etat, de France Telecom
- 2013-2014 : directeur, adjoint au directeur général des finances publiques, au Ministère des Finances et des Comptes publics
- Septembre 2014 : entre chez PSA Peugeot Citroën et démissionne de la fonction publique
- Depuis octobre 2014 : secrétaire général de PSA Peugeot Citroën

Emplois ou fonctions occupés dans la société par le candidat : Sans objet.

Nombre d'actions de la société dont il est titulaire ou porteur : M. Olivier Bourges devra acquérir le nombre d'actions requis par le règlement intérieur du conseil d'administration, soit 2000 actions.

Position du Conseil d'administration sur la résolution proposée par Bouygues

Le Conseil d'administration a pris acte de la décision de Bouygues de déposer un projet de résolution en vue de la désignation par l'Assemblée générale d'un administrateur proposé par l'Etat dont les fonctions prendraient effet à compter du règlement-livraison de l'OPRA.

Le Conseil d'administration a pris la décision de s'abstenir de se prononcer en faveur ou contre ce projet de résolution, dans la mesure où celui-ci sera déposé en application d'un accord entre Bouygues et l'Etat auquel la Société n'a pas été associée et dont certaines dispositions font l'objet d'un contentieux déclenché par l'un de ses actionnaires actuellement en cours devant les tribunaux compétents.

En raison de l'insertion de cette nouvelle résolution dans l'ordre du jour, la quatrième résolution (Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'assemblée générale et pour les formalités) publiée au Bulletin Officiel des annonces légales obligatoires du 9 novembre 2015, numéro 134, annonce 1505062 est renumérotée et devient la cinquième résolution.